

## ENVIRONNEMENT : LE « SOUFRE » DOULEUR

Anne Sophie AVÉ, Délégué général d'Armateurs de France

1<sup>er</sup> décembre 2011

Les armateurs ont toujours fait de l'environnement une priorité.

Mais il arrive qu'une exigence environnementale se heurte à un autre objectif environnemental.

D'un côté, il y a une véritable volonté de la présidence de la république et du gouvernement, réexprimée lors du Grenelle de l'environnement, de développer le report modal vers le transport maritime de courte distance. De l'autre, il y a des contraintes réglementaires internationales et demain communautaires qui, précisément, se heurtent au développement de ce transport maritime de courte distance.

Quelles sont ces réglementations ? Et bien, il s'agit, à brève échéance, de changer le carburant qui est brûlé dans les navires pour passer à un carburant à très faible teneur en soufre. Le problème est que ce carburant, en l'état, n'existe pas. Il n'est pas disponible sur le marché. Et si nous devons passer au gasoil qui répondrait à cette exigence de 0,1 %, cela surenchérait considérablement le coût du gasoil pour les entreprises maritimes, mais aussi pour les autres opérateurs.

Alors comment résoudre cette quadrature du cercle ?

En utilisant la possibilité qui est offerte par la convention Marpol de repousser les échéances et d'attendre qu'il existe des technologies adaptées qui nous permettent d'émettre moins de soufre, sans disqualifier le transport maritime à courte distance dans sa course au report modal vers la mer.

